



Objet : Demande de partenariat financier – Procès des REPARATIONS des 11 et 12 octobre 2021 – Cour d’Appel de FORT DE FRANCE

Madame la Présidente ou Monsieur le Président,

En 2005, le MIR (**Mouvement Internationale pour les Réparations**) et le CONSEIL MONDIAL DE LA DISPORA PANAFRICAINNE, sur le fondement de la loi TAUBIRA, ont attiré l’État Français devant le Tribunal Judiciaire de FORT DE FRANCE afin d’obtenir REPARATIONS DES CRIMES CONTRE L’HUMANITE que constituent **La Traite Nègrière et l’Esclavage**.

Un certain nombre de Martiniquais s’est joint à cette action.

Grâce à la persévérance et la pugnacité de nos avocats qui ont su relever toutes les contradictions dans les décisions des juridictions françaises, le MIR a saisi la Cour Européenne des Droits de l’homme qui a déclaré recevable sa demande tendant à voir condamner la France pour non-respect des droits que nous tenons de la loi TAUBIRA,

Aussi, nous attendons la décision de la CEDH dans ce premier dossier.



Dans l’intervalle, le MIR et un nombre d’afro descendants ont introduit la même demande devant le tribunal judiciaire de Fort de France et l’affaire sera examinée par la Cour d’Appel de ce chef-lieu les 11 et 12 octobre 2021.

Cette prochaine audience revêt une importance capitale pour les afro descendants, dès lors que la Cour d’Appel devrait tenir compte de la position de la CEDH.

Ainsi, à la demande du Président du MIR au Garde des Sceaux, le président de la Cour d’Appel a accepté que ce procès se tiennent sur 2 jours et qu’il soit filmé pour une plus grande audience.

Une quinzaine d’avocats venant de Guadeloupe, Guyane, Afrique et France feront le déplacement pour plaider ce dossier, ainsi que d’éminentes personnalités qui prendront part à ce moment historique.

Mouvement International pour les Réparations (MIR)

03 rue du Plateau FABRE maison n#5 - 97200 Fort-de-France – 0696 189 194  

Compte tenu des mesures prises par rapport à la crise sanitaire, seules 20 personnes pourront participer aux 2 jours d'audience (la salle d'audience recevra 10 personnes et une deuxième salle sera ouverte le 12 octobre pour suivre l'audience via un écran et recevra que 10 personnes).

Il nous revient à tous de participer à cet événement afin de lui donner toute sa solennité puisqu'il va de soi qu'il générera des frais importants pour notre Mouvement.

C'est pourquoi le MIR vous demande d'organiser à cette même période une mobilisation dans votre région afin de relayer la tenue de ce procès historique et ses enjeux. Cette mobilisation prendra la forme qui vous conviendra (conférence, marché, émission radio ou télé...).

Le budget prévisionnel de cet événement est de 20 000 euros.

Nous souhaiterions que vous nous confirmiez que votre organisation est partie-prenante cet événement et serait prête à le soutenir financièrement.

Veillez agréer, M. ou Mme le (la) Président (e), nos respectueuses salutations.



Garcin MALSA
Président
du Mouvement International pour les Réparations
Garcin MALSA